



Opération SOUTIENS TON CLUB

<https://www.soutienstonclub.fr>.

Courrier du Président du CNOSF / 14 mai 2020

Madame Présidente, Monsieur le Président,

Je vous ai informés dernièrement du projet que nous souhaitons réaliser avec la « Fondation du Sport Français – Henri Serandour » relatif à une opération solidaire à l'égard des clubs fédérés.

Le projet se concrétise de la manière suivante : une plateforme dénommée « soutienstonclub » est mise en ligne depuis ce jour. Elle est d'ores et déjà opérationnelle pour que les clubs puissent s'y inscrire et ainsi bénéficier des dons qui vont être fléchés vers eux. Cette plateforme est accessible à l'adresse Internet suivante : <https://www.soutienstonclub.fr>.

Nous prévoyons une communication grand public à partir du mardi 19 mai, avec des achats d'espaces dans l'Equipe et la presse quotidienne régionale, de façon à sensibiliser le grand public, et notamment ceux qui aiment leur club, à participer. Nous comptons bien évidemment sur chacune et chacun d'entre vous pour relayer l'opération de communication le plus largement possible à partir du 19 mai.

Afin d'assurer le maximum d'audience, nous allons de notre côté sensibiliser tous les réseaux susceptibles de relayer le message. Nous allons bien sûr relayer cette opération grâce aux outils digitaux du CNOSF, mais également via nos partenariats avec RMC et le groupe Reworld.

Il nous est apparu indispensable de vous avertir dès aujourd'hui, de façon à ce que les clubs puissent avoir un peu d'avance sur la communication grand public du 19 mai, et que cela leur permette de remplir dès maintenant et de manière adéquate le formulaire nécessaire pour pouvoir bénéficier des fonds fléchés.

Pour mémoire je vous rappelle que pour un don de 100€, 85€ iront à destination du club fléché par le donateur, 5€ seront consacrés au fonctionnement, et 10€ alimenteront une caisse de solidarité dont le bénéfice sera affecté aux clubs les plus en difficulté. Sur ce dernier point, des critères d'attribution seront rapidement mis au point et le pilotage de la répartition des fonds de la caisse de solidarité sera fait conjointement par le CNOSF et le CPSF.

A titre d'information le CNOSF abondera à hauteur de 100 000€ cette caisse de solidarité, en complément des campagnes publicitaires en direction de la PQR.

Par ailleurs le don minimum a été fixé à 50€. La « Fondation du Sport Français – Henri Serandour » étant reconnue d'utilité publique, elle permet aux donateurs, entreprises ou particuliers de bénéficier de déductions fiscales.

Pour vous accompagner dans votre mobilisation, vous trouverez à télécharger sur le lien <https://cloud.cnosf.fr/portal/s/1811203375527371093> les documents suivants :

- Une présentation power-point expliquant le fonctionnement du dispositif et destinée aux fédérations, CROS/CDOS/CTOS, ainsi et qu'un modèle de tweet.
- Des pièces que vous pouvez adresser directement à vos clubs : un courrier type à leur envoyer à votre signature, un vademécum leur indiquant comment faire pour s'inscrire sur cette plateforme, un courrier type que les clubs peuvent adresser à leurs partenaires et soutiens pour les inciter à faire un don, deux modèles de tweet (un pour les clubs, un pour les partenaires et soutiens).

Je vous remercie par avance d'informer rapidement tous vos clubs pour qu'ils puissent procéder à leurs inscriptions et qu'ils sensibilisent aussi tous leurs membres à cette opération qui devrait aussi bénéficier du soutien du Président de la République.

Bien cordialement.

Denis Masseglia

